

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

8. Délibération portant création d'un Comité Social Territorial local – fixation du nombre de représentants

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ;

Considérant qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 200 agents Considérant que l'effectif constaté au1er janvier 2022 est au moins égal à 200 agents

Suivant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 16 Juin 2022 et du Bureau Municipal du 21 juin 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1er : La création d'un Comité Social Territorial local avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

Article 2 : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST à : 5

Article 3 : De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST à : 5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022 Affichage : 06/07/2022

Délibération n°2022/07/04/08 du 4 juillet 2022 à 20h30





Article 4 : Une formation spécialisée est instituée au sein du Comité Social Territorial

Article 5 : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à : 5

Article 6 : De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée à : 5

VOTE : Unani	Dont pouvoirs	
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022 Affichage : 06/07/2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16): Atteint

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	X			
DESMOTTES Nicole	X			
MARY Gérard	X			
ROSSI Annie	X			
GOETHALS Corentin	X			
MADELAINE Catherine	X			
MALOISEL Gilles	X			
BALLÉ Marie-Noëlle	X			
GALLIER Pierre-Henri	X			
LEMARCHAND Marie-Claire	X			
PICOT Régis	X			
OLLIVIER Valérie	X			
VELANY Guy		X		
CORDIER Marie-Ange		X		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		X		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	X			
DROULLON Joël			X	
ROBBES Martine	X			
CHÉNEL Fernand	X			Accusé de réception - Ministère de l'Intérie
LE DRÉAU Nathalie	X			014-200060176-20220706-08-DE

Réception par le préfet : 06/07/2022 Affichage : 06/07/2022



DUMONT Eric		X		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	X			
MALLÉON Philippe	X			
LETELLIER Nadine	X			
LELARGE Michel	X			
MAINCENT Lyliane	X			
RENAULT Dimitri	X			
FOUBERT Françoise	X			
GOSSMANN Patrick	X			
GOULHOT Meiggie			X	
LEFEBVRE Yoann	X			
VIGIER Maud			X	
COURTEILLE Jacques		X		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			X	
BINET Samuel	X			
BEDEL Sandra			X	
MARTIN Pascal	X			
PIGAULT Jane	X			
COUASNON Serge	X			
DUVAUX Maryse	X			
DUBOURGUAIS Roselyne	X			
FAUDET Olivier		X		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	X			
TOULUCH Jean-Claude	X			
LABROUSSE Sabrina		X		
LEVERRIER Rosine	X			
GELEZ Sylvie	×			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022 Affichage : 06/07/2022

Délibération n°2022/07/04/08 du 4 juillet 2022 à 20h30